

ASSOCIATION POUR LE DEVENIR
DES AUTOCHTONES ET DE LEUR
CONNAISSANCE ORIGINELLE
N°...../ADACO/PR/SG



Unité-Egalité-Partage

BP : 10132, Libreville (Gabon)
Tél : 077.69.85.64/066.32.30.13
E-mail : association-ADACO@outlook.com
pouatydav@yahoo.fr

Contribution de l'ADACO relative au 20^{ème} anniversaire de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sous le thème d'anniversaire : « Nous sommes Patrimoine vivant »

(le rôle de la Convention dans la sensibilisation à la diversité et à la richesse du patrimoine culturel immatériel et dans la protection de coopération internationale)

ADACO est association de droit gabonais accréditée au Comité intergouvernemental du PCI de l'UNESCO depuis 2022 afin d'assurer les fonctions consultatives auprès dudit Comité (n°90479-réunion décisionnaire : 9.GA-2022). L'ADACO est une association qui œuvre pour la Promotion de la culture gabonaise et du Patrimoine matériel et immatériel des autochtones. Dans le cadre de la célébration du 20^{ème} anniversaire de la Convention de 2003 sur la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) sous le thème : *Nous incarnons le Patrimoine Vivant*, l'ADACO mettra l'accent sur *les connaissances et les pratiques de la nature et de l'univers* qui représentent un des cinq (5) grands domaines que propose la Convention et dans lesquels se manifestent le patrimoine culturel immatériel.

A cet effet, nous dirons que *les connaissances et les pratiques qui concernent la nature et l'univers* sont aussi riche que les quatre (4) autres domaines, mais dont la particularité est le fait qu'elles évoquent la question de l'univers, à savoir : nos origines en tant que Patrimoine Vivant, l'environnement dans lequel nous vivons et la pratique de la connaissance de cet environnement. Ces nombreux éléments mettent en avant le rôle primordial que joue la Convention dans la sensibilisation à la diversité et à la richesse du patrimoine culturel immatériel et *dans la promotion de la coopération internationale*. Avec la Convention, il n'est pas question d'un tout sans contenu mais plutôt d'un tout qui met en exergue ses nombreuses composantes. Chaque élément du tout a une signification, un apport spécifique par rapport au tout et ces nombreuses composantes du tout sont interconnectés les unes aux autres, même si elles peuvent exister les unes indépendamment des autres. La Convention permet d'analyser chaque élément dans tous ses aspects en le reliant au tout qui n'est autre que l'Homme, à savoir : son histoire, son développement, son évolution dans le temps, en tenant compte de son milieu de vie, de son mode de vie, sa pratique et sa transmission transgénérationnelle, la valeur d'une communauté à une autre, ses différences et ses similitudes selon les communautés, les pays, les régions, les rites traditionnels, le genre (homme/femme), la catégorie (jeune/vieux, fille/garçon), son apport et ses limites. Nous incarnons le Patrimoine Vivant en ce sens que nous sommes producteurs, détenteurs et vecteurs de connaissance traditionnelles, bien que souvent basée sur un canevas, la connaissance est orientée selon ses détenteurs, tout en prenant en compte les niveaux de connaissance.

Aussi, nous ne saurions comprendre le Nous en tant que Patrimoine Vivant sans revisiter son origine selon *les connaissances et les pratiques de la nature et de l'univers* héritées de nos prédécesseurs. Nous devons à ce titre « redécouvrir qui est l'Homme sous ses différentes facettes que sont : producteurs, promoteurs, détenteurs de savoirs et garants de connaissances modernes et traditionnelles car il fait partie intégrante de la nature et il est un élément de l'univers. Parler de la Convention de 2003 n'est pas seulement une histoire de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) mais aussi de la capacité de l'Homme à se résilier tout en sauvegardant la connaissance héritée et acquise tout long de ses nombreuses expériences personnelles et surtout être à mesure de la transmettre comme elle a été reçue en langue maternelle aux nouvelles générations qui sont avides de découverte et désireuse de s'intégrer dans une société en perpétuelle changement à travers l'apprentissage des langues comme l'arabe, l'anglais, l'espagnol, le français, le mandarin, le russe etc. La sauvegarde de la langue joue ici un rôle fondamental dans la transmission des connaissances et des codes ancestraux sans lesquelles plusieurs éléments disparaîtraient et modifierait plusieurs messages ainsi que leurs usages. L'usage des langues maternelles est non seulement un facteur identitaire mais aussi un vecteur de connaissance sans failles. A ce titre, les efforts de la Convention sont louables et rejoignent celles de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) et de la Journée Internationale de la langue maternelle célébrée le 21 février de chaque année, qui a été approuvée à la Conférence générale de l'UNESCO en 1999. Le Gabon, qui possède un patrimoine culturel riche et diversifié, devrait le protéger, le conserver et le sauvegarder en l'inscrivant sur les listes représentatives et de sauvegarde urgente.

Cette contribution a été proposée par :

- Nom : Association pour le Devenir des Autochtones et de leur Connaissance Originelle (ADACO)
- Organisation/institution : ADACO
- Pays : Gabon
- Rôle par rapport à la Convention de 2003 : Promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel des autochtones du Gabon (ONG accréditée au Comité).

Libreville, le 17 octobre 2023



Le Secrétariat Exécutif de l'ADACO